

Signalement – Généralités

Sécurité et confidentialité

Conseils et bonnes pratiques

Signalement – Généralités

Comment signaler un problème éthique ?

Il est essentiel de signaler rapidement toute situation susceptible d'enfreindre la loi ou une politique d'ITW, que vous soyez impliqué(e) ou non dans cette situation. Il est généralement recommandé de signaler en premier lieu une violation présumée à votre supérieur ou à un membre de votre direction régionale. Si vous n'osez pas en parler à un interlocuteur local, ou si sa réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter les dirigeants de votre division ou de votre plateforme, votre représentant des ressources humaines, le service juridique ou de l'audit ou bien la ligne d'assistance confidentielle.

Vous pouvez également écrire un courrier à Illinois Tool Works Inc., 155 Harlem Avenue, Glenview, IL 60025, États-Unis, à l'attention de : Legal Dept., en indiquant sur l'enveloppe « Ethics Report » (signalement éthique).

Nous vous invitons à fournir des informations complètes ainsi que votre nom afin de nous permettre d'ouvrir une enquête approfondie.

Qu'est-ce que la ligne d'assistance confidentielle d'ITW ?

La ligne d'assistance est un portail en ligne permettant de signaler des problèmes éthiques, notamment les violations de la Déclaration de principes de conduite d'ITW. La ligne d'assistance est joignable 24 h/24, 7 j/7. NAVEX Global est leader de la fourniture de lignes d'assistance dans le monde entier et administre la ligne d'assistance confidentielle d'ITW afin de garantir indépendance et objectivité.

Les signalements par téléphone ou en ligne sont confidentiels et, dans certains cas, anonymes. Les signalements en ligne peuvent être effectués en 16 langues et les appels sont pris en charge dans plus de 100 langues. NAVEX Global transmet les informations à ITW et le personnel désigné d'ITW évaluera le signalement et assurera le suivi qui convient.

Quel type de situations dois-je signaler ?

Au quotidien, nous pensons que la plupart des problèmes ou des questions peuvent être traités à l'échelle de votre unité opérationnelle locale, en les adressant à votre supérieur direct, à votre représentant des ressources humaines ou à votre direction régionale. La ligne d'assistance d'ITW est destinée à recevoir les signalements suivants :

- ❖ violations potentielles des Principes de conduite d'ITW ;
- ❖ violations potentielles de la loi ;
- ❖ violations potentielles de la politique d'ITW.

Les signalements qui ne relèvent pas de ces catégories peuvent être soumis à d'autres ressources internes, comme les ressources humaines.

Mon signalement risque-t-il de m'exposer à des répercussions négatives ?

Non. Les représailles d'une quelconque nature contre une personne qui signale, en toute bonne foi, des problèmes ou des violations potentielles de la loi ou de la Déclaration de principes d'ITW, même si le signalement est erroné, ou qui coopère à une enquête, sont rigoureusement interdites. Si vous pensez avoir été victime de représailles, contactez immédiatement votre représentant des ressources humaines.

Que se passe-t-il une fois mon signalement effectué ?

Les signalements sont transmis au service des ressources humaines, au service de l'audit ou au service juridique, selon la nature et l'objet de la réclamation, les répercussions juridiques potentielles ou les personnes concernées.

En collaboration avec le service des ressources humaines et/ou le service juridique, la direction prendra les mesures correctives nécessaires, qui peuvent aller jusqu'au licenciement, suite à la violation de la Déclaration de principes.

Où vont ces signalements ? Quelles personnes y ont accès ?

Les signalements sont directement saisis sur le serveur sécurisé de NAVEX Global afin d'éviter toute faille de sécurité. NAVEX Global ne met ces signalements qu'à la disposition d'un nombre spécifique de personnes au sein d'ITW expressément chargées d'évaluer le signalement et de garantir l'ouverture d'une enquête appropriée menée de manière professionnelle et confidentielle.

Quelles informations devrai-je transmettre ?

Vous devrez d'abord indiquer où vous vous trouvez et où l'incident que vous signalez a eu lieu. Cela nous permet de respecter les différentes lois relatives à la confidentialité des données des pays où nos employés se trouvent.

Vous serez ensuite invité(e) à identifier l'unité opérationnelle dans laquelle l'incident a eu lieu. Vous pouvez choisir « Autre/ne sait pas » si la ville ou l'unité opérationnelle n'est pas indiquée ou si vous ne savez pas où l'incident a eu lieu.

Vous devrez ensuite identifier l'objet de votre signalement ou de votre question à partir d'une liste de types de problèmes. En cas de doute, ou si les catégories énumérées ne décrivent pas la situation concernée par votre signalement ou votre question, vous pouvez sélectionner la catégorie « Autre ».

Vous serez enfin invité(e) à répondre à une série de questions simples sur la situation concernée par votre signalement ou votre question. Il s'agit de questions portant sur « qui, quoi, où et quand ». Lorsque vous aurez répondu à toutes les questions, vous devrez choisir un mot de passe. Ce mot de passe, ainsi que la clé de signalement qui sera générée une fois que vous aurez envoyé votre signalement ou votre question, vous permettront de revenir pour ajouter des informations supplémentaires ou répondre aux questions des enquêteurs.

Combien d'informations dois-je communiquer ?

Nous vous encourageons vivement à fournir autant de détails et d'informations que possible au sujet du problème. Nos enquêteurs ont besoin de signalements détaillés et précis pour mener une enquête. Si vous ne transmettez pas suffisamment d'informations, votre signalement pourra être rejeté pour cause d'informations insuffisantes. Par exemple, un signalement anonyme, qui contient une allégation très

vague sans les noms des personnes impliquées ou qui ne précise pas les dates auquel l'événement a eu lieu pourrait être rejeté.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système comme la ligne d'assistance confidentielle d'ITW ?

- Depuis 1912, ITW s'est forgée une réputation d'entreprise honnête, intègre et équitable en exerçant ses activités dans le respect des règles éthiques les plus exigeantes. Les personnes qui nous signalent des violations potentielles de notre Déclaration de principes, des lois applicables ou de nos politiques jouent un rôle crucial en nous permettant de continuer de faire preuve de la plus grande éthique.
- Les entreprises comme la nôtre, qui sont cotées en bourse aux États-Unis, sont tenues de disposer d'une méthode anonyme de signalement permettant de dénoncer les fraudes de comptabilité ou d'audit directement au comité d'audit du conseil d'administration.
- Un système de signalement efficace étaye les efforts que nous déployons pour instaurer une culture de l'intégrité, du respect et de l'éthique dans notre prise de décision.

La direction d'ITW souhaite-t-elle réellement que je signale les problèmes ?

Bien sûr. Nous avons d'ailleurs *besoin* que vous le fassiez. Vous pourriez avoir des indices sur une activité susceptible de poser des problèmes. Signaler un problème peut minimiser les répercussions potentiellement négatives qu'il pourrait avoir sur l'entreprise et sur nos clients.

Est-il possible d'entrer en communication avec nos administrateurs ?

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent entrer en communication avec n'importe lequel de nos administrateurs, y compris notre principal administrateur, ou avec les administrateurs indépendants collectivement en envoyant un courrier électronique à l'adresse independentdirectors@itw.com ou en écrivant aux administrateurs indépendants collectivement ou à n'importe lequel de nos administrateurs à l'adresse Illinois Tool Works Inc., 155 Harlem Avenue, Glenview, IL 60025, États-Unis, à l'attention de : Secretary, en indiquant sur l'enveloppe « Board Communication » (communication avec le conseil d'administration). Le Secrétaire transmettra les communications pertinentes aux administrateurs concernés en fonction des faits et des circonstances contenus dans la communication.

Sécurité et confidentialité

Puis-je effectuer un signalement anonyme ?

Oui, vous pouvez le faire. Nous préférons que vous effectuiez un signalement anonyme plutôt que de garder pour vous des informations sur une violation éthique potentielle. Cependant, **nous vous invitons à fournir votre nom** afin de nous permettre d'ouvrir une enquête approfondie. Nous pourrions ne pas être en mesure d'enquêter sur certains sujets, par exemple les allégations de harcèlement sexuel, sans ces informations. Sachez que le droit d'effectuer un signalement anonyme peut être limité par les lois locales de certains pays.

N'oubliez pas que si vous souhaitez rester anonyme, vous devez également vous assurer que le contenu de votre signalement ne révèle pas votre identité par mégarde. Par exemple « Depuis mon poste de travail à côté de celui de Jan Smith » ou « Au cours de mes 33 ans de carrière... »

Mon ordinateur peut-il révéler mon identité à ITW ou à NAVEX Global ?

Non. NAVEX Global ne génère et ne conserve aucun journal interne des connexions contenant les adresses IP et, par conséquent, NAVEX Global ou ITW ne possédera aucune information identifiant votre ordinateur ou vous-même.

Si vous êtes réticent à soumettre un signalement depuis votre ordinateur de travail, vous pouvez utiliser un autre ordinateur (par exemple dans un cybercafé, à la bibliothèque, chez un ami, etc.) pour accéder au site sécurisé de la ligne d'assistance confidentielle d'ITW.

Conseils et bonnes pratiques

Je ne sais pas si ce que j'ai vu ou entendu constitue une violation de la Déclaration de principes, mais cela me semble suspect. Que dois-je faire ?

En cas de doute, vous pouvez contacter la ligne d'assistance confidentielle d'ITW pour poser une question. Nous préférons que vous posiez une question ou signaliez une situation bénigne plutôt que de laisser perdurer un comportement contraire à l'éthique parce que vous aviez des doutes. Toute forme de représailles contre quiconque effectue un signalement de bonne foi est rigoureusement interdite.

N'oubliez pas que les informations que vous fournirez à votre sujet ou concernant vos collègues ou tout autre aspect des activités d'ITW sont susceptibles d'avoir des répercussions pour autrui. Nous vous demandons par conséquent de ne communiquer que des informations qui, à votre connaissance, sont exactes. Le fait d'effectuer délibérément de faux signalement constituera une faute et pourra entraîner la prise de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Que faire si je me souviens de quelque chose d'important après avoir envoyé mon signalement ? Que se passe-t-il si ITW a d'autres questions à me poser sur mon signalement ?

Lorsque vous effectuez un signalement via la ligne d'assistance confidentielle d'ITW, que ce soit en ligne ou par téléphone, vous avez la possibilité d'indiquer un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où nous pouvons vous joindre pour obtenir plus d'informations. Votre signalement se verra également attribuer une clé de signalement unique et vous serez invité(e) à choisir un mot de passe. Cette clé de signalement et votre mot de passe vous permettent de revenir sur la ligne d'assistance confidentielle d'ITW (en ligne ou par téléphone) pour accéder à votre signalement initial et ajouter des informations. Si vous avez effectué un signalement anonyme, ITW posera ses éventuelles questions de suivi dans votre signalement initial. C'est pourquoi nous vous invitons à revenir sur votre signalement initial après quelques jours pour répondre aux éventuelles questions qui pourraient y avoir été posées.

Que faire si je perds ma clé de signalement ou mon mot de passe ?

La clé de signalement et votre mot de passe sont confidentiels et vous êtes la seule personne à les connaître. Ni ITW ni NAVEX Global ne peut les récupérer pour vous. Si vous perdez l'un de ces numéros et souhaitez compléter votre signalement, vous devrez effectuer un nouveau signalement.